



OXFAM  
France

UNE SOCIÉTÉ RÉELLEMENT  
**FÉMINISTE**  
ON COMMENCE QUAND ?



BLANDINE  
PANNEQUIN

Faire avancer le droit des femmes  
en France et dans le monde.

---

# Sommaire

<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>1. Des inégalités entre les femmes et les hommes qui persistent !</b>	<b>4</b>
1.1. Un système économique sexiste	4
1.2. Le fléau mondial des violences faites aux femmes	10
1.3. Le faible accès des femmes aux sphères de pouvoir	14
1.4. Les droits sexuels et reproductifs : des droits humains fondamentaux pour l'égalité	17
<b>2. Des solutions existent pour faire avancer les droits des femmes</b>	<b>20</b>
2.1. Promouvoir des politiques publiques qui déchargent les femmes du travail domestique non rémunéré.	21
2.2. Corriger les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail	22
2.3. Adopter une solidarité internationale féministe	25
2.4. Adopter la budgétisation féministe	28
2.5. Mettre fin aux violences envers les femmes	27
<b>3. Des femmes en action partout dans le monde !</b>	<b>30</b>
3.1. Mariam Dembélé, jeune justicière du Sahel	31
3.2. Marie-Basile Mbarga, les femmes du « soin » en première ligne	31
3.3. Grace Ngbaleo, activiste féministe centrafricaine	32
3.4. Léa et Sarah, bénévoles d'Oxfam France et autrices du podcast « VoxFemmes »	32

---

« Je ne suis pas libre tant que n'importe quelle autre femme est privée de sa liberté, même si ses chaînes sont très différentes des miennes »,

Audre Lorde, poétesse, militante féministe et antiraciste américaine.

## Introduction

Encore aujourd'hui, le sexisme et les inégalités femmes-hommes traversent toutes les catégories de nos sociétés. Partout dans le monde, des femmes se lèvent pour défendre leurs droits et exiger un monde véritablement féministe. Ces longues luttes ont permis aux femmes d'arracher des acquis mais le combat n'est pas fini. Tout au long de cet ebook, nous verrons que les injustices qui touchent les femmes persistent encore aujourd'hui. Pourtant, des solutions, que nous détaillerons, existent et ont déjà fait leurs preuves. Ces inégalités de genre sont donc le résultat de choix politiques injustes et nos dirigeants doivent avoir le courage d'en finir avec une société qui privilégie les hommes.



# 1. Des inégalités entre les femmes et les hommes qui persistent !

Les inégalités entre les femmes et les hommes sont parmi les inégalités les plus historiques et les plus universelles. Partout dans le monde, les femmes sont confrontées à des discriminations et des injustices. Elles subissent des violences et ne sont pas traitées à l'égal des hommes au sein de leur famille, au travail et dans la société en général. Elles n'ont pas le même accès aux ressources naturelles et économiques, elles ont moins de possibilités d'apprendre, de gagner leur vie et d'occuper des fonctions de pouvoir, à toutes les échelles de la société.

## 1.1. Un système économique sexiste



### DANS LE MONDE

**60 %**

Plus de 60 % des plus pauvres sont des femmes, soit 435 millions de femmes vivant avec moins de 1,9 \$ par jour<sup>1</sup>.

**2,5  
SIÈCLES**

Au rythme actuel d'évolution des inégalités, **les femmes devront attendre plus de deux siècles et demi avant de connaître l'égalité économique<sup>2</sup>**.

**77 %**

À l'échelle mondiale, **le salaire des femmes ne représente que 77 % de celui des hommes<sup>3</sup>**.

**3/4**

**Les femmes réalisent plus des trois quarts du travail domestique non rémunéré** et représentent deux tiers de la main-d'œuvre assurant un travail de soin rémunéré.



## EN FRANCE

**150 ANS**

Il faudrait **plus de 150 ans de travail** à une infirmière française pour gagner ce que gagne en moyenne un PDG d'une entreprise du CAC 40 en un an<sup>4</sup>.

**27,2%**

L'écart de salaire en France entre les femmes et les hommes est de **27,2 % dans le secteur privé** et 16,4 % dans le secteur public.

**1/4**

Les femmes représentent un **quart des membres des comités exécutifs** et 46,3 % des membres des conseils d'administration des grandes entreprises.

**20%**

**20 % des Françaises ne travaillent pas à cause des responsabilités domestiques**, contre 4,5 % des hommes.

### Les femmes sont concentrées dans les métiers les moins valorisés

Les femmes sont pénalisées par un système économique injuste et sexiste où les richesses et les pouvoirs sont concentrés dans les mains d'une poignée d'individus, en grande majorité des hommes, alors qu'elles sont surreprésentées en bas de l'échelle.

Même si la place des femmes dans le travail a nettement évolué en un siècle, les femmes sont toujours beaucoup moins représentées dans la population active – le taux d'emploi des femmes est 50 % inférieur à celui des hommes dans le monde. Les femmes sont également en bas de la chaîne de valeur mondiale, dans les emplois les moins rémunérés, les plus précaires, avec un accès limité à la protection sociale.

Dans les pays en développement, le secteur informel reste la première source d'emploi pour les femmes. C'est le cas par exemple des vendeuses ambulantes, des marchandes de petits produits, des agricultrices de subsistances, ainsi que les travailleuses s'occupant des travaux domestiques. Le secteur informel représente près de 90 % de la main d'œuvre féminine en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. Ces travailleuses ne bénéficient donc pas de protection sociale les rendant très vulnérables aux chocs économiques et aux aléas de la vie. Elles ont été frappées de plein fouet par la pandémie du Covid-19 et l'arrêt brutal de l'économie en 2020. Sans filet de protection, ces travailleuses représentent la majorité des 64 millions de femmes qui ont basculé dans l'extrême pauvreté en 2020 à cause du Covid19<sup>5</sup>.

Parvin, Bangladesh, travaille dans l'industrie textile depuis 18 ans



Dans tous les pays du monde, les femmes sont concentrées dans des secteurs moins rémunérés, notamment les métiers du soin et de l'aide à la personne. Lorsqu'elles occupent les mêmes secteurs que les hommes, elles sont moins présentes en haut de l'échelle de rémunération et de responsabilité. C'est cette double ségrégation professionnelle, fruit d'un système économique sexiste, qui explique que les femmes gagnent et possèdent toujours moins que les hommes.

Selon l'agence des Nations Unies en faveur des droits des femmes, le salaire des femmes à l'échelle mondiale ne représente que 77 % de celui des hommes. Les écarts de salaire entre les hommes et les femmes persistent tout au long de la vie, et empirent avec le passage à la retraite. En effet, alors que le revenu des femmes représente 80% de celui des hommes, il représente à peine 50% à la retraite. Ayant gagné et épargné moins que les hommes avec des carrières souvent entrecoupées par l'arrivée des enfants, les pensions de retraite des femmes (quand elles existent) sont toujours inférieures à celles des hommes. Toujours selon les Nations Unies, si les femmes et les hommes étaient égaux-ales sur le marché du travail, 28 000 milliards de dollars US pourraient s'ajouter au PIB mondial annuel d'ici 2025<sup>6</sup>.

**La France n'est pas en reste. Les inégalités salariales persistent.** L'écart de salaire en France entre femmes et hommes est de 27,2 % dans le secteur privé et 16,4 % dans le secteur public<sup>7</sup>. Les femmes occupent près de 80 % des contrats à temps partiels, considérés comme plus précaires<sup>8</sup>. Les inégalités s'accumulent pour les femmes vivant en zones rurales ou dans les quartiers populaires qui font face à davantage de difficultés en matière d'insertion professionnelle. Par exemple, le taux de chômage des habitantes des quartiers populaires est 2,6 fois supérieur à celui des femmes vivant dans les autres quartiers<sup>9</sup>. Alors que le taux de chômage des femmes qui ne vivent pas dans un quartier populaire a diminué de 1,8%, il a augmenté de 2,7% dans les quartiers populaires. Les femmes rurales sont plus souvent en contrat précaire que les hommes ruraux et que les femmes urbaines<sup>10</sup>. L'écart d'accès à l'emploi entre les hommes et les femmes s'accroît encore dans les outremer les plus en difficulté : alors qu'il est de 7% en France métropolitaine, il atteint 14% en Guyane et 16% à Mayotte.



VIDEO : [Pourquoi payer les femmes autant que les hommes ne suffit pas ?](#)

Pourquoi payer les femmes autant que les hommes ne suffit pas ?  
© Le Monde

En France, le fameux « plafond de verre » persiste également. Malgré des progrès, les femmes sont faiblement représentées à la tête des entreprises : seulement 3 femmes dirigent actuellement une entreprise du CAC 40. Les choses évoluent doucement. Les femmes représentent un quart des membres des comités de direction des grandes entreprises en 2022<sup>11</sup>, contre 7,3 % en 2010<sup>12</sup>. Concernant les conseils d'administration et de surveillance des entreprises, la France a introduit en 2011 des quotas de femmes grâce à la loi dite Copé-Zimmermann. Grâce aux quotas, la France est passée à la première place européenne en matière de féminisation des conseils d'administration de ses grandes entreprises, passant de 21,6 % en 2011 à 46,3 % en 2022<sup>13</sup>.

### Le poids du travail domestique non rémunéré : principale cause des inégalités professionnelles.

Le travail de soin, ou travail domestique, est indispensable pour nos sociétés et pour l'économie. Il regroupe des tâches diverses, de la garde d'enfants à l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ou atteintes d'une maladie physique ou mentale, en passant par tout un éventail de tâches domestiques quotidiennes (cuisine, ménage, lessive, gestion des factures, collecte d'eau et de bois de chauffage). Il est essentiel de comprendre que **si personne n'investissait du temps, des efforts et des ressources dans ces tâches quotidiennes, les communautés, les entreprises et des pans entiers de l'économie seraient paralysés**. Partout dans le monde, le travail de soin peu ou non rémunéré est assuré de façon disproportionnée par les femmes. Avant la pandémie du Covid19, les femmes réalisaient plus des trois quarts du travail de soin non rémunéré et représentaient deux tiers de la main-d'œuvre assurant un travail de soin rémunéré. Ce partage inégal des tâches, produit de normes sociales sexistes et patriarcales, constitue l'une des principales causes d'inégalité entre les femmes et les hommes. Il a longtemps assigné les femmes au rôle de « femme au foyer » et continue à freiner l'émancipation économique des femmes.

Farhiya, Somalienne, subit de plein fouet les effets des changements climatiques. Elle reçoit l'aide d'Oxfam pour continuer à pouvoir nourrir sa famille.  
© Petterik Wiggers

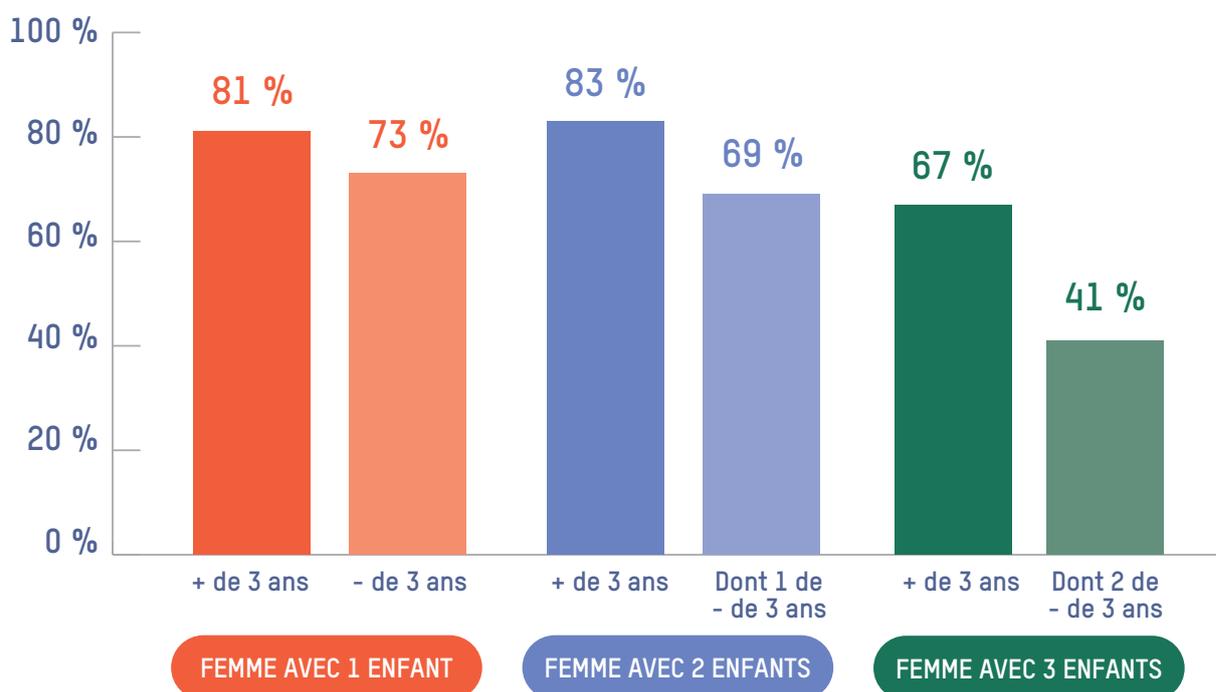


La parentalité impacte de façon différenciée la vie et la carrière des femmes et des hommes. Du fait de la faiblesse et du coût des dispositifs de garde d'enfants, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à sacrifier leur carrière ou à être contraintes de choisir des emplois à temps partiel pour pouvoir s'occuper des enfants. Une étude récente de la Fondation Bill et Melinda Gates montrait qu'en 2018 les femmes étaient quinze fois plus empêchées de travailler que les hommes à cause des obligations de garde d'enfants, avec un total de 600 millions de femmes empêchées de travailler<sup>14</sup>. Même insérées dans le monde du travail, la parentalité pénalise davantage les femmes. Avec des congés parentaux très inégaux et donc une absence plus longue des femmes au sein des entreprises, elles vont faire face à des discriminations à l'embauche ou lors des évolutions de carrières. La pandémie du Covid19 a alourdi ce poids du travail domestique non rémunéré à la charge des femmes. Plus que les hommes, elles ont dû prendre le relai pour l'éducation et la garde des enfants pendant les périodes de confinement. Des études récentes ont d'ailleurs démontré que le recours au télétravail pendant la pandémie a davantage dégradé la qualité du travail de femmes que celui des hommes. Ce retour en arrière risque durablement de freiner les efforts en matière d'égalité professionnelle. Parmi les 10 métiers dont les conditions de travail se sont le plus dégradées pendant la pandémie en France, 7 sont à prédominance féminine<sup>15</sup>.

En France, 20 % des femmes ne travailleraient pas à cause des responsabilités domestiques familiales<sup>16</sup>. Les structures d'accueil des enfants de moins de 3 ans sont largement insuffisantes. Actuellement, 40 % des enfants de moins de 3 ans n'ont pas de mode de garde formel<sup>17</sup>. Cette absence de solution de mode de garde pénalise surtout les femmes, qui vont davantage que les hommes arrêter de travailler pour s'occuper des enfants. Un rôle auquel elles sont assignées depuis la nuit des temps... **Le taux d'emploi des femmes est directement corrélé à la charge d'un enfant de moins de 3 ans au sein d'un foyer.**



### Impact de la charge d'un enfant de moins de 3 ans sur le taux d'emploi des femmes<sup>18</sup>



Les mères de famille monoparentale, représentant le cœur de la pauvreté en France, sont fortement pénalisées par les insuffisances des modes d'accueil des enfants : une mère de famille monoparentale sur deux ne travaille pas<sup>19</sup>. Selon le Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge il manquerait au moins 230 000 place de crèches en France<sup>20</sup>.

La place des femmes dans l'économie et les multiples obstacles auxquelles elles font face expliquent qu'elles représentent la majorité des populations les plus pauvres à l'échelle mondiale. La pandémie du Covid-19 a eu pour conséquence à la fois d'aggraver les inégalités entre les femmes et les hommes, et de freiner la lutte contre la pauvreté. Si aucune action n'est prise, il y aura plus de pauvres en 2030 qu'en 2020, et la majorité de ces pauvres seront toujours des femmes.

## 1.2. Le fléau mondial des violences faites aux femmes

### Des violences massives

Au moins une femme sur trois subit une forme de violence au cours de sa vie. Cela représente plus d'un milliard de femmes dans le monde. Fléau mondial à l'ampleur méconnue, les violences faites aux femmes et aux filles ne connaissent pas de frontières géographiques ni culturelles. Toutefois, le risque est plus élevé pour les femmes pauvres ou marginalisées, fréquemment exposées à la violence de leur conjoint.



#### DANS LE MONDE

**30 %**

**30 % des femmes subissent des violences** de la part de leur actuel ou ancien conjoint<sup>21</sup>.

**650 M**

**Environ 650 millions de femmes ont été mariées enfant**, dont plus d'une sur trois avant l'âge de 15 ans<sup>22</sup>.

**200 M**

**200 millions de femmes et de filles ont subi une mutilation génitale** ; la majeure partie des filles sont excisées avant l'âge de cinq ans<sup>23</sup>.

**71 %**

**Les femmes et les filles représentent 71 % des victimes du trafic d'êtres humains dans le monde**<sup>24</sup>.



## EN FRANCE

### LES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES CONTINUENT D'ÊTRE UN PROBLÈME

**3 J**

— En moyenne, **une femme est tuée par son conjoint ou ex-conjoint tous les 3 jours.**

**213 000**

— **213 000 femmes sont victimes de violences conjugales chaque année<sup>25</sup>.**

**99%**

— **99 % des femmes ont déjà été victimes d'un acte ou commentaire sexiste au moins une fois dans leur vie<sup>26</sup>.**

### MALGRÉ CES CHIFFRES ÉDIFIANTS, LES DISPOSITIFS DE PROTECTION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE EN FRANCE RESTENT LARGEMENT INSUFFISANTS

**4/10**

— **4 femmes victimes de violences sur 10 qui en font la demande n'ont aucune solution d'hébergement<sup>27</sup>.**

**1%**

— **Seuls 1 % des viols et tentatives de viol feraient l'objet de condamnation<sup>28</sup>.**

**2%**

— **Le nombre actuel de « téléphones grand danger », dispositif créé pour protéger les femmes victimes de violences conjugales, ne représente que 1 à 2 % des cas de violences conjugales en France<sup>29</sup>.**

**3 X**

— **Le budget alloué aux violences conjugales est trois fois inférieur aux besoins<sup>30</sup>.**

---

## L'une des violations des droits humains les plus répandues

Les violences faites aux femmes et aux filles prennent des formes très diverses : violences domestiques, féminicides, harcèlement ou agressions sexuelles, mariage précoce et forcé, exploitation sexuelle, crimes dits « d'honneur » et mutilations génitales féminines. Ces violences trouvent leur origine dans les inégalités auxquelles les femmes et les filles font face toute leur vie.

En général, les auteurs de ces violences croient que brutaliser les femmes et les filles est un comportement normal ou approprié, approuvé par la société. Ils estiment donc pouvoir les commettre sans aucune réprobation. **Constituant l'une des violations des droits humains les plus répandues dans le monde, les violences faites aux femmes et aux filles ont un effet dévastateur sur la vie des femmes**, leur communauté et la société en général. Ces violences concernent aussi les personnes LGBT, notamment les femmes transgenres qui vivent l'intersection des violences sexistes et transphobes.

En octobre 2017, suites aux accusations d'agressions sexuelles et de viols commis par le producteur américain Harvey Weinstein, l'onde de choc #Metoo est née. Ce mouvement social inédit a permis à des millions de femmes de s'exprimer publiquement sur les agressions et les violences sexuelles qu'elles avaient subies. #Metoo a également permis de dénoncer l'impunité des agresseurs et de prendre conscience de l'ampleur du phénomène. Le harcèlement et les agressions sexuelles sont des réalités bien connues par les femmes, elles traversent toutes la société et tous les milieux, comme en témoignent les différentes déclinaisons de #Metoo : #MetooPolitique, #MetooMédia etc. Malgré cette puissante mobilisation, les violences sexuelles persistent encore et toujours, alors que de nombreux auteurs de ces actes ne font face à aucune conséquence. Par ailleurs, alors que #Metoo avait été lancé par une afro-américaine féministe et antiraciste dès 2007, les femmes racisées ont été sous-représentées dans ce mouvement.

Abigael Kima, Kényane, est une activiste et l'autrice d'un podcast où elle donne la parole à des experts du climat



### 1.3. Le faible accès des femmes aux sphères de pouvoir

Les femmes ont longtemps été légalement exclues des sphères de pouvoir. Pourtant la représentation des femmes dans les sphères de pouvoir et aux postes électifs est l'un des leviers majeurs pour réduire les inégalités femmes-hommes et est au cœur de combats des féministes !



#### DANS LE MONDE

26 %

Seulement 26 % de tous les parlementaires nationaux sont des femmes ; un chiffre cependant en hausse par rapport à 1995, où elles ne représentaient que 11 % des parlementaires<sup>31</sup>.

13

En 2021, 10 pays du monde sur 196 étaient présidés par des femmes, 13 avaient des femmes cheffes de gouvernement. 2/3 des pays du monde n'ont jamais été dirigés par des femmes<sup>32</sup>.

23 %

La participation des femmes dans l'administration publique dans les pays fragiles et touchés par des conflits est en moyenne de 23 %, soit moins de la moitié par rapport aux autres pays<sup>33</sup>.



#### EN FRANCE

DES AVANCÉES SONT À NOTER EN MATIÈRE DE REPRÉSENTATION DES FEMMES AU POUVOIR, MAIS L'ÉGALITÉ N'EST TOUJOURS PAS UNE RÉALITÉ EN FRANCE :

37%

Le nombre de femmes députées est passé en 20 ans de 12 % à 37,26 % depuis la dernière élection législatives<sup>34</sup>.

20%

20 % des communes françaises sont présidées par des femmes, et elles représentent 42,4 % des conseiller-e-s municipaux depuis la dernière élection<sup>35</sup>.

85%

En juin 2022, 85 % des cabinets ministériels étaient dirigés par des hommes, les cabinets du président de la République et du Premier Ministre étaient à 2/3 masculin<sup>36</sup>.

11%

Dans les régions, des femmes dirigent 100 % des délégations Affaires Sociales/Santé et seulement 11% des délégations Budget/Finances.

---

## Pourquoi la présence des femmes au sein des sphères de pouvoir est-elle essentielle ?

**D’abord pour une question de justice.** On ne saurait concevoir des instances de décision dans lesquelles plus de la moitié de la population mondiale n’est pas représentée. D’autre part, sans les femmes autour de la table, les hommes continueront à mettre en œuvre des politiques publiques aveugles aux enjeux impactant directement les femmes. La participation équilibrée à la vie politique et le partage du pouvoir entre les femmes et les hommes dans les prises de décision étaient au cœur de la Déclaration et du Programme d’action de Pékin adopté par la communauté internationale en 1995, conférence historique dans la reconnaissance mondiale des droits des femmes. La plupart des pays du monde n’ont toujours pas atteint cet objectif de parité.

Le premier pays à avoir étendu le droit des votes aux femmes est la Nouvelle-Zélande en 1893<sup>37</sup>. La France a fait partie des mauvais élèves européens en n’élargissant le droit de vote aux femmes qu’à la sortie de la seconde guerre mondiale, en avril 1944. La première femme élue présidente d’un Etat dans le monde était Vigdís Finnbogadóttir, élué présidente de l’Islande le 28 juin 1980. Malgré des progrès dans le domaine de la représentation des femmes en politique, **deux tiers des pays du monde n’ont jamais été dirigés par des femmes.**

La France a donc été un des derniers pays européens à étendre le droit de vote aux femmes et n’a jamais élu de femme présidente. Néanmoins, deux femmes ont déjà été nommées cheffes du gouvernement : Edith Cresson en 1991, et l’actuelle Première ministre Elisabeth Borne, nommée en 2022. Il aura fallu attendre la réforme constitutionnelle de 1999 pour mettre enfin en place des mesures contraignantes de parité politique. Cette réforme a été suivi de deux lois majeures, l’une en 2000 et l’autre en 2007. Elles obligent respectivement présenter 50% de femmes sur les listes électorales, dans les candidat.e.s présenté.e.s aux législatives au sein des partis ainsi que dans les exécutifs locaux.



Manifestation pour le droit de vote des femmes à Paris en 1937  
© gallica.bnf.fr - BnF

On le voit, au fur et à mesure des réglementations, la parité s'est progressivement imposée comme une obligation dans la composition des gouvernements mais on observe régulièrement une absence des femmes dans les ministères et aux postes les plus stratégiques. Aujourd'hui en France, une femme est Première Ministre, et des femmes occupent maintenant des postes clés comme la Présidence de l'Assemblée Nationale et le Ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Le gouvernement est officiellement paritaire, mais 69 % des ministres de plein exercice et 60 % des ministres délégués sont toujours des hommes. En revanche, 90 % des postes de secrétaires d'Etat<sup>38</sup>, plus bas dans la hiérarchie ministérielle, sont occupés par des femmes. Le nombre de femmes députées est passé en 20 ans de 12 % à 37,26 % depuis la dernière élection législative, un recul en comparaison avec la précédente législature. Au-delà des postes électifs et ministériels, le pouvoir reste une affaire d'hommes. 85 % des cabinets ministériels du gouvernement Borne, sont dirigés par des hommes et 2/3% des conseillers de l'Élysée et Matignon sont des hommes. Les Finances représentent un enjeu essentiel du pouvoir puisque c'est là que se déterminent les ressources allouées à chaque autre poste de pouvoir. Or, à tous les niveaux de la politique française, les femmes en sont exclues : seule une femme, Christine Lagarde, a été ministre des Finances sous la Vème république, et dans les exécutifs régionaux, seules 11% des délégations des vice-présidences aux Finances et au Budget sont dirigées par des femmes, pour 100% des délégations aux Affaires Sociales et à la Santé.

Les lois ont évolué partout dans le monde, des progrès ont été réalisés. Mais les femmes sont toujours sous-représentées dans les sphères de pouvoirs politiques et de décisions.

## 1.4. Les droits sexuels et reproductifs : des droits humains fondamentaux pour l'égalité

Le droit de disposer de son corps est un droit humain fondamental, et le pouvoir pour chaque femme et personne pouvant être enceinte de prendre librement des décisions en matière de sexualité et de reproduction est une condition essentielle de l'égalité.



Environ **830 femmes meurent chaque jour dans le monde du fait de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement**. Une grande majorité de ces décès ont lieu dans un pays pauvre et auraient pu être évités avec de meilleures structures de santé<sup>39</sup>.



Une femme tchadienne a **140 fois plus de risques de décéder de complications liées à la grossesse qu'une française**. Plus de 60 % des naissances au Tchad sont non-assistées par du personnel qualifié, contre 2 % en France<sup>40</sup>.



**217 millions de femmes dans le monde déclarent ne pas avoir accès aux moyens contraceptifs qu'elles souhaitent<sup>41</sup>**, et 121 millions de grossesses sont non désirées chaque année<sup>42</sup>.



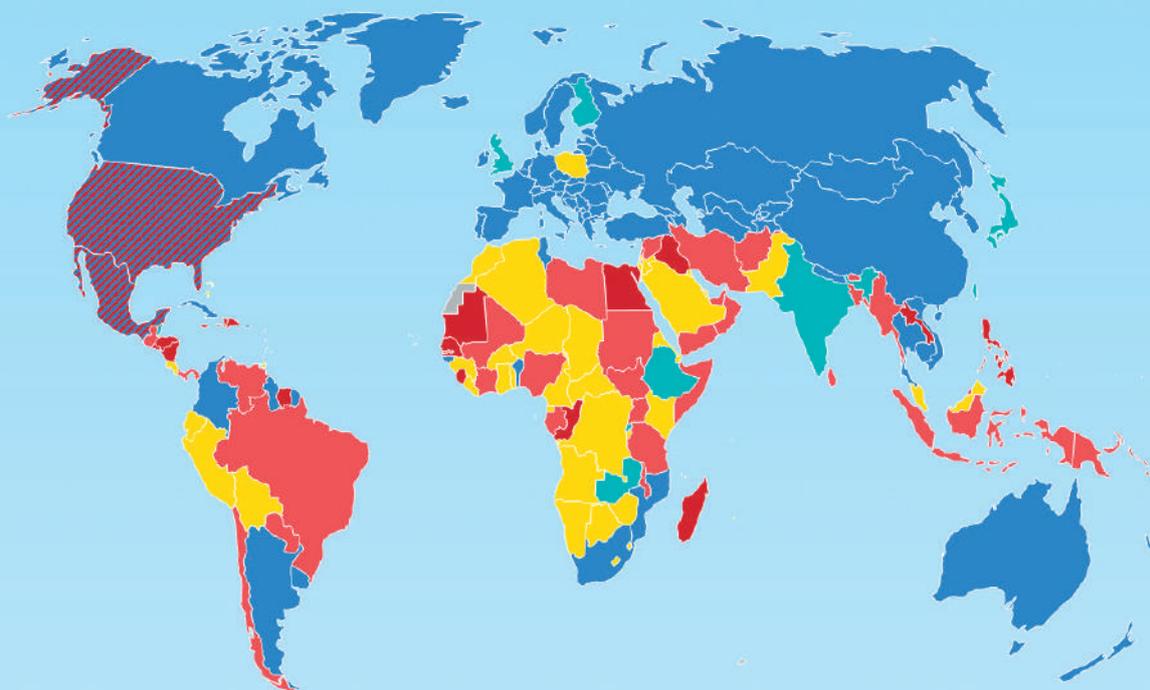
Chaque année, **47 000 femmes meurent de suites d'un avortement clandestin**, soit une femme toutes les 10 minutes<sup>43</sup>.

Les droits sexuels et reproductifs, à savoir le droit de pouvoir décider librement si, quand et avec qui avoir des relations sexuelles et si, quand et à quelle fréquence avoir des enfants, sont des droits arrachés de haute lutte par les mouvements féministes. Ce sont des droits relativement récents et qui demeurent hors de portée pour des millions de femmes dans le monde, car **le contrôle du corps des femmes est l'un des piliers des sociétés patriarcales**.

**Le combat en faveur de l'interruption volontaire de grossesse (IVG)** ou avortement est un combat emblématique dans la lutte des femmes à disposer de leur corps. L'avortement est un acte médical qui permet aux femmes de mettre fin à une grossesse non-désirée. En France, l'avortement a été légalisé en 1975 par la loi portée par Simone Veil, 8 ans après la loi Neuwirth de 1967 qui avait légalisé l'accès à la contraception. En 2022, 47 ans après la loi Veil, la France a enfin allongé de deux semaines les délais de recours à l'IVG, passant de 12 à 14 semaines à la demande des associations féministes et grâce à la mobilisation de député.e-s contre l'avis du gouvernement. Néanmoins, les médecins disposent toujours d'une double clause de conscience qui leur donne le droit de refuser de pratiquer une IVG. Les associations, dont Oxfam, défendent la constitutionnalisation du droit à l'avortement en France pour le sanctuariser au plus haut de la hiérarchie des normes.

Dans le monde, l'avortement reste encore interdit dans plus d'une vingtaine de pays, notamment en Afrique, au Moyen-Orient, en Asie du Sud et en Amérique Latine. Ces restrictions légales sont dangereuses pour la santé des femmes qui pratiquent ces IVG de manière clandestine dans de mauvaises conditions de sécurité. On estime qu'une femme meurt toutes les 10 minutes des suites d'un avortement clandestin. Dans certains pays, il est strictement interdit même en cas de risque sur la santé de la mère et du fœtus ou de grossesse issue d'un viol. Dans les pays les plus conservateurs il peut même conduire à de lourdes peines d'emprisonnement. Des femmes sont parfois emprisonnées à la suite d'une fausse couche car accusées d'avoir avorté : au c'est le cas du Salvador, où en 2022 une femme a été condamnée à 30 ans de prison. En Europe, l'avortement est légal dans la plupart des pays, à l'exception de Malte et des micros-Etats d'Andorre et du Vatican. Mais ce droit connaît des reculs majeurs, comme en Pologne, où l'IVG est devenue illégale même en cas de malformation du fœtus en octobre 2020. Un recul qui touche d'autres pays comme les Etats-Unis : le 24 juin 2022, la Cour Suprême américaine a annulé l'arrêt *Roe vs Wade*, qui avait ouvert le droit à l'avortement aux Etats-Unis en 1973. Désormais, le droit à l'IVG ne sera plus garanti par le gouvernement fédéral, 13 Etats ont d'ailleurs d'ores et déjà interdit le recours à l'IVG.

## LES RÉGLEMENTATIONS LIÉES À L'AVORTEMENT DANS LE MONDE



Totalemment interdit



Autorisé pour sauver la vie de la mère



Autorisé pour préserver la santé de la mère



Autorisé selon différents critères



Autorisé



Carte du Center for Reproductive Right, 2022 (<https://reproductiverights.org/maps/worlds-abortion-laws/>)

---

Malgré les déclarations et les accords internationaux sur l'importance de l'autonomie des femmes, des millions de femmes et de filles dans le monde n'ont toujours pas le pouvoir de prendre leurs propres décisions en matière de santé, de contraception et de relations sexuelles avec leur mari ou leur partenaire. Des millions de femmes n'ont pas accès au moyen contraceptifs dont elles ont besoin, entraînant un grand nombre de grossesses non désirées, précoces, répétées, et donc à risque. **Dans les pays les plus pauvres, les droits sexuels et reproductifs sont loin d'être une réalité.** Les femmes font face à des obstacles matériels : la distance à parcourir pour se rendre dans les cliniques et les établissements de soins, surtout dans les zones rurales ; l'absence de services adaptés aux jeunes et aux adolescentes ; les pénuries des moyens de contraception ; la mauvaise qualité ou gestion des services ou encore le personnel de santé moralisateur. Mais également des barrières légales et culturelles : lois restrictives notamment en matière d'interruption volontaire de grossesse, poids des normes religieuses et traditionnelles. Ce sont ces mêmes normes socio-culturelles qui favorisent les mutilations génitales féminines, dont les partisans affirment qu'une sexualité non contrôlée représente une menace pour la chasteté, l'honneur et la vertu.

Enfin, **la faiblesse des structures de soins dans les pays les plus pauvres de la planète continue de causer des décès évitables de femmes** : environ 830 femmes meurent chaque jour dans le monde du fait de complications liées à la grossesse ou à l'accouchement. Même si le taux de mortalité maternelle a baissé de moitié depuis les années 1990<sup>44</sup>, il reste très élevé dans certaines régions du monde comme le Sahel. Le taux de mortalité maternelle en Afrique est 40 fois plus élevé qu'en Europe<sup>45</sup>. Les inégalités mondiales en matière de santé maternelle sont donc alarmantes : une tchadienne a 140 fois plus de risque de décéder de complications liées à la grossesse qu'une française, avec plus de 60 % des naissances non-assistées par du personnel qualifié, contre 2 % en France.

## 2. Des solutions existent pour faire avancer les droits des femmes

C'est un fait incontestable : aujourd'hui, aucun pays dans le monde n'a encore atteint l'égalité entre les femmes et les hommes. Au contraire, la pandémie de Covid19 et ses conséquences ont fait perdre plus de trente ans pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, pour accélérer les progrès en matière d'égalité, des solutions existent. **Oxfam appelle la France à mettre en œuvre des politiques publiques féministes autour de 5 grands piliers :**



Promouvoir des politiques publiques qui déchargent les femmes du travail domestique non rémunéré.



Corriger les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.



Adopter une solidarité internationale féministe.



Adopter la budgétisation féministe.



Mettre fin aux violences et protéger les femmes victimes.

Yuli est la responsable de l'Association indonésienne des femmes handicapées qui agit notamment pour une meilleure reconnaissance des violences dont sont victimes les femmes handicapées.

© M. Nugie and Andito Wasi



## 2.1. Promouvoir des politiques publiques qui déchargent les femmes du travail domestique non rémunéré.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ne sera pas atteinte sans mettre en place des actions pour rééquilibrer le poids du travail domestique non-rémunéré, notamment la gestion inégale des enfants au sein du couple.

**Pour ce faire, deux principaux leviers existent :**



Allonger et rééquilibrer les congés parentaux.



Créer un véritable service public de la petite enfance.

Le congé maternité a été introduit au début du XX<sup>e</sup> siècle en France par la loi Engerand de 1909 introduisant un congé de 8 semaines non-rémunéré<sup>46</sup>. Il devient rémunéré à la sortie de la Seconde Guerre Mondiale, et a depuis été l'objet de plusieurs réformes. Actuellement, le congé maternité est d'une durée de 16 semaines pour les deux premières naissances, et passe à <26 semaines pour le troisième enfant. Le congé paternité est beaucoup plus récent et beaucoup plus court. Instauré en 2002, il était initialement d'une durée de 11 jours... En 2021, le gouvernement l'a allongé à 28 jours, dont seulement 7 obligatoires. **Bien qu'allant dans le bon sens, cette réforme n'est vraiment pas suffisante pour faire avancer l'égalité.** Le congé paternité reste toujours quatre fois plus court que le congé maternité, ce qui ne permettra pas de rééquilibrer le temps d'absence dans les entreprises, facteur pénalisant l'embauche et l'évolution des femmes. Pour les hommes, seuls sept jours sont obligatoires. Or des études récentes ont démontré que quand le congé paternité n'est pas obligatoire, les hommes ont tendance à ne pas y avoir recours. En cause notamment : l'ancrage profond des codes culturels selon lesquels s'occuper des enfants serait une affaire de femmes. Plusieurs enquêtes<sup>47</sup> ont par ailleurs démontré que les hommes, notamment ceux qui se trouvent en situations de contrats précaires, n'osent pas avoir recours à leur congé par crainte de subir des discriminations dans l'entreprise. Encore une fois, les normes patriarcales qui font des hommes les « pourvoyeurs » de la famille jouent un rôle.

Avec son congé paternité d'un mois, la France fait pâle figure face à certains voisins européens ayant adopté une politique de congés parentaux volontariste et féministe. En Suède par exemple, les pères et seconds parents bénéficient d'un congé de 12 à 78 semaines, au Danemark entre 2 et 34 semaines, et en Espagne 16 semaines depuis 2020.

Un autre frein majeur à l'égalité dans le monde du travail est lié à la garde des enfants. Aujourd'hui en France, l'offre d'accueil formel en termes de garde d'enfants est largement insuffisante. En 2017, le Président Emmanuel Macron s'était engagé à un effort massif de création de places de crèches, avec l'ouverture de 30 000 places supplémentaires. Le bilan de son premier quinquennat est cependant largement insuffisant, avec seulement la moitié des places promises qui ont effectivement vu le jour, et des conditions de travail de plus en plus précaires pour le personnel de la petite enfance. Étonnamment, la quasi-totalité de ces emplois sont occupés par des femmes...

## QUE FAIRE ?

Allonger significativement et mieux répartir les congés parentaux. Par exemple, en suivant les recommandations de l'UNICEF, l'agence des Nations Unies pour les droits des enfants, la France pourrait mettre en place un congé parental obligatoire et rémunéré d'au moins six mois réparti équitablement entre les deux parents.

L'Etat et les collectivités locales doivent s'engager à financer un plan ambitieux de création de places en crèche et de revalorisation des conditions de travail et des salaires du personnel de la petite enfance. Il est temps de faire de la petite enfance un réel service public !

Le renforcement des dispositifs de congés parentaux ainsi que les structures d'accueil des enfants doivent également être accompagnés de campagnes de sensibilisation en faveur d'un partage plus égalitaire des tâches domestiques et de la parentalité. S'occuper des enfants et des tâches ménagères n'est pas qu'une affaire de femmes !

## 2.2. Corriger les inégalités entre les femmes et les hommes dans le monde du travail.

Depuis 2017, plusieurs mesures ont été adoptées en France en matière d'égalité professionnelle, néanmoins celles-ci ont été insuffisantes pour s'attaquer en profondeur aux inégalités économiques dont sont victimes les femmes.

Le gouvernement précédent a mis en place un index de l'égalité professionnelle qui attribue une note sur 100 aux entreprises en fonction d'un certain nombre d'indicateurs (les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, écart dans les promotions, nombres d'augmentation de retour de congé maternité et part des femmes au sein des salaires les plus élevés de l'entreprise). Grâce à cette mesure, l'égalité professionnelle est devenue une obligation de résultat pour les entreprises, qui doivent prendre des mesures correctives si elles ont une note en dessous de 85 (avant mars 2022 le seuil était de 75/100). **Néanmoins le diable se cache dans les détails.** Sous la pression du patronat, les indicateurs de l'index ont été construits de telle manière qu'ils permettent de fortement minimiser voire cacher la réalité des inégalités de salaires au sein des entreprises. Par exemple, si 10 femmes sont augmentées de 10 € tandis que 10 hommes sont augmentés de 100 €, l'entreprise obtiendra tous les points sur cet indicateur. Un des indicateurs qui comptent le plus de points, à savoir celui de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, fait l'impasse sur l'une des causes principales des inégalités de salaire : **la question des temps partiels.** Dans un monde du travail où 79,5 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes<sup>48</sup>, calculer la rémunération « équivalent temps plein » masque les réalités financières d'une femme sur trois<sup>49</sup> qui occupe un poste à temps partiel et qui est, en outre, rémunérée de manière partielle. Ce paramétrage explique les très bons scores obtenus par les entreprises françaises depuis le lancement de l'index. **Le 8 mars 2022, la note moyenne des entreprises était de 86<sup>50</sup>.** Sachant

Les métiers du soin sont aujourd'hui majoritairement occupés par des femmes, il est grand temps de les revaloriser.



---

qu'aujourd'hui en France, les femmes gagnent encore en moyenne 23 % de moins que les hommes<sup>51</sup>, et qu'elles sont payées 16,5 % de moins à poste égal<sup>52</sup>, les résultats de l'index semblent plutôt mal refléter la réalité des inégalités, voire conforter l'idée qu'il n'y a pas de problème.

D'autres initiatives telle que le Ségur de la santé, lancé à la suite de la pandémie du Covid19, a permis de revaloriser de 180 euros net par mois les salaires du personnel soignant non-médecins. Malgré cette augmentation, ces salaires restent bas. **Il faudrait toujours plus de 150 ans de travail à une infirmière française pour gagner ce que gagne en moyenne un PDG du CAC 40 en un an.**

## QUE FAIRE ?

- **Revaloriser les salaires et les conditions de travail des métiers à prédominance féminine**, plus précaires et injustement rémunérés : métier du soin, aide à la personne, éducation nationale, commerce alimentaire, métiers de l'entretien. Cette revalorisation passe par l'augmentation des salaires, la régulation du recours aux contrats précaires et l'investissement dans la formation professionnelle à destination des femmes. **Ces métiers sont essentiels à nos sociétés, ils doivent être reconnus à leur juste valeur !**
- L'Etat a le pouvoir d'influencer les acteurs économiques en conditionnant les aides publiques à des comportements vertueux en matière d'égalité : **ce sont les éga-conditionnalités**. Par exemple, les fonds publics ne devraient pas bénéficier à des entreprises qui récoltent un score de moins de 85/100 à l'index de l'égalité professionnelle. L'Etat doit également investir dans les secteurs ayant un fort impact sur l'égalité et privilégier les entreprises qui mettent en place des plans d'action ambitieux pour corriger les inégalités. Comme le dit le Haut Conseil à l'Egalité : pas d'argent public sans égalité !

## 2.3. Adopter une solidarité internationale féministe

Le combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes est un combat universel. La situation de millions de femmes dans les pays les plus pauvres est particulièrement alarmante, notamment en matière d'accès aux droits fondamentaux tels que l'éducation ou à la santé, dont la santé sexuelle et reproductive. Encore maintenant, les femmes représentent la majorité de l'extrême pauvreté dans le monde.

La France, en tant que sixième puissance mondiale, a le devoir de faire preuve de solidarité envers les pays les plus pauvres. Pour se faire, elle dispose d'un levier très concret : sa politique d'aide publique au développement. Chaque année, la France dédie une petite partie de son budget (0,53 % de sa richesse nationale et moins de 5 % du budget de l'Etat) à la solidarité internationale, soit environ 12 milliards d'euros. Depuis 2019, la France déclare avoir une diplomatie féministe, et faire des droits des femmes une priorité de son action extérieure. Pourtant, malgré de grands discours et des initiatives intéressantes, la France reste loin du compte en matière de financement de l'aide internationale en faveur des droits des femmes. La France n'intégrerait l'égalité femmes-hommes que dans 40 % de son aide. Autrement dit, 60 % de ses financements sont complètement aveugles au genre. Ces chiffres sont très loin des autres pays donateurs de l'aide internationale se revendiquant féministe (88 % pour le Canada et 77 % pour la Suède).

### QUE FAIRE ?

- La France doit faire coïncider ses discours avec ses actes, et surtout ses financements, en adoptant une aide publique au développement féministe. Elle doit s'aligner sur des pays tels que la Suède et le Canada et intégrer l'égalité femmes-hommes dans l'ensemble de sa politique de développement. Un projet, même quand il ne cible pas spécifiquement les femmes, doit intégrer à chaque étape de sa conception, de sa mise en œuvre, et de son évaluation, une compréhension de son impact sur les inégalités de genre. En 2021, les député-e-s français-es ont introduit une cible ambitieuse dans la loi, prévoyant que 75% de l'aide française devait être favorable à l'égalité femmes-hommes d'ici 2025. Si la France tient cet engagement elle pourrait contribuer à hauteur de 11,2 milliards d'euros à la lutte contre les inégalités femmes-hommes dans les pays les plus pauvres.
- En augmentant ses financements favorables à l'égalité femmes-hommes, la France pourrait augmenter son soutien à de secteurs clés tels que l'accès à l'éducation des jeunes filles, l'amélioration de la santé sexuelle et reproductive, l'amélioration des conditions et des revenus des femmes agricultrices des pays les plus pauvres. Ces financements permettraient également d'augmenter le soutien de la France aux organisations féministes des du Sud, en première ligne du combat pour faire avancer les droits des femmes et évoluer les normes socio-culturelles sexistes et patriarcales.

Alizeta, avec l'aide d'Oxfam au Burkina Faso, oriente ses cultures autour des méthodes de l'agroécologie pour qu'elles soient davantage résilientes aux changements climatiques.



## 2.4. Adopter la budgétisation féministe

**Un budget public, n'est jamais neutre.** Il illustre des priorités et des choix politiques ainsi que des investissements à court, moyen et long termes dans les domaines de l'économie, du social, de l'environnement, de la sûreté etc. Pendant longtemps les politiques publiques ont été élaborées par et pour les hommes, sans se préoccuper des sujets impactant davantage les femmes et les minorités de genre et de la réduction des inégalités. Cela explique en grande partie que certains sujets tels que les politiques qui déchargent les femmes du travail domestiques non rémunéré ou la lutte contre les violences sexistes et sexuelles n'ont pas été des priorités politiques. Ainsi pour éviter les politiques publiques « aveugles au genre » et accélérer les efforts en matière de réduction des inégalités, des outils existent, tels que la budgétisation genrée. D'apparence technocratique, la démarche est pourtant simple : évaluer si les femmes bénéficient à l'égal des hommes des politiques publiques. Et pour réduire les inégalités, il faut les connaître et donc les compter.

Plusieurs études ont documenté comment une politique publique locale peut, sans le vouloir, aggraver les inégalités. En 2014, le Haut conseil à l'égalité (HCE) avait analysé le budget alloué au sport de villes du département de Haute Garonne. Les résultats étaient édifiants : les hommes représentaient 60% des licencié·e·s des clubs sportifs et bénéficiaient de 73% des subventions. Au total la municipalité étudiée accordait 22,7 euros par homme inscrit dans une association sportive contre 12,9 euros par femmes. Yves Raibaud, dans son ouvrage « La ville faite par et pour les hommes » souligne que les villes sont faites d'infrastructures sportives destinées ou utilisées quasi exclusivement par des publics masculins (grands stades de football ou de rugby, citystades, skateparks, terrains de pétanques). Une enquête menée auprès de plusieurs villes de France sur la mixité et le genre dans les loisirs des jeunes avait montré que 75% des budgets publics destinés aux loisirs des jeunes profitaient seulement aux jeunes garçons.

### QUE FAIRE ?

- Plusieurs villes françaises se sont récemment lancées dans la budgétisation sensible au genre. C'est notamment le cas de la ville de Lyon. La ville s'est fixé l'objectif d'avoir un budget totalement genré d'ici 2024 en expérimentant sa méthodologie sur plusieurs directions pilotes.
- Ainsi, intégrer une démarche de budgétisation genrée consiste à se demander si la collecte (impôts, taxes, paiement du service etc.) et la distribution des ressources financières (subventions aux associations, investissements dans des équipements, fonctionnement des services etc.) renforcent ou diminuent les inégalités entre les femmes et les hommes. En fonction de l'évaluation de cet impact, les pouvoirs publics peuvent proposer des ajustements et des modifications budgétaires pour mieux garantir l'égalité.

## 2.5. Mettre fin aux violences envers les femmes



La marche contre les violences sexistes et sexuelles du collectif #NousToutes  
© Chang Martin & Nous Toutes

Il est possible de mettre fin à ce fléau mondial des violences envers les femmes. Pour cela les gouvernements doivent commencer par reconnaître l'ampleur de ce phénomène qui a trop longtemps été ignoré, et mettre en place de politiques publiques ambitieuses. Il faut mettre sur la table les financements suffisant pour soutenir les programmes de protection et d'accompagnement des femmes victimes de violences. Il est également nécessaire de faire évoluer les lois défavorables aux femmes, qui existent dans de nombreux pays du monde. Par exemple, dans certains pays du Moyen Orient, les femmes victimes d'inceste sont considérées comme coupables au même titre que les auteurs des actes. Enfin, les gouvernements doivent accompagner l'évolution des mentalités en mettant en place des campagnes de sensibilisation à la lutte contre les violences dès le plus jeune âge, et en formant les agents de l'Etat à l'accueil et la prise en charge des victimes.

En France, le quinquennat d'Emmanuel Macron s'est ouvert par l'onde de choc #MeToo et la médiatisation accrue du fléau des féminicides. Ces mobilisations ont permis d'inscrire le sujet des violences à l'agenda politique. Depuis 2017, quatre lois dédiées à la lutte contre les violences ont été adoptées, qui ont permis notamment d'allonger les délais de prescriptions pour les crimes sexuels commis sur mineur-e-s, d'accélérer l'obtention d'ordonnances de protection, d'alourdir les peines pour les auteurs d'actes sexuels sur enfants et généraliser les dispositifs de protection des femmes victimes de violences (bracelet anti-rapprochement, garantie locative, saisie des armes des auteurs de violences). Un Grenelle sur les violences conjugales s'est tenu à l'automne 2019 sous la pression des associations féministes et a donné lieu à la formulation de 46 engagements.

---

Malgré ces avancées obtenues de hautes luttes par les féministes, la réponse aux violences faites aux femmes reste insuffisante. Le système judiciaire n'est pas adapté à la prise en charge des violences faites aux femmes. Ainsi, 80% des plaintes pour violences conjugales sont classées sans suite<sup>53</sup> ; le dispositif de protection des « téléphone grand danger » ne concerne que 2% des cas de violences conjugales. De nombreux témoignages ont déferlé sur les réseaux sociaux sous le hashtag #DoublePeine sur des cas de prise en charge problématique des femmes quand elles venaient porter plainte au commissariat pour des faits de violences sexuelles. Ces témoignages ont démontré le besoin de mieux former tous les maillons de la chaîne judiciaire. Un rapport sur l'accueil des femmes victimes de violences dans les commissariats de la Préfecture de Paris du centre Hubertine Auclert<sup>54</sup> dévoile également que dans 84% des plaintes il n'est pas mentionné la possibilité d'être accompagné par une association. Les associations spécialisées dans la protection des femmes victimes (hébergement d'urgence, prise en charge psychologique, accompagnement) sont également sous-financées et croulent sous la demande.

### QUE FAIRE ?

Les associations spécialisées ont calculé les besoins nécessaires pour lutter contre les violences conjugales. **Il faudrait au moins 1 milliard d'euros par an pour augmenter les places d'hébergements, mieux former les forces de l'ordre et le personnel judiciaire, augmenter le déploiement des dispositifs de protection des victimes.** Or actuellement, on estime que ce budget est trois fois inférieur. Les associations féministes, dont la Fondation des femmes, le Planning Familial et Oxfam France, ont porté pendant les élections de 2022 un Plan d'urgence pour l'égalité dont la première demande au prochain gouvernement était de s'engager au milliard pour lutter contre les violences. Car en matière de lutte contre les violences les discours ne suffisent pas !

---

### 3. Des solutions existent pour faire avancer les droits des femmes

« Nous devons nous réjouir du fait que de nombreuses femmes reconfigurent le féminisme, que le militantisme de base se répand comme une traînée de poudre et que des millions de femmes s'éveillent à la possibilité de s'approprier notre monde en tant qu'êtres humains à part entière. »

Bernardine Evaristo, écrivaine et universitaire britannique-nigériane.

Depuis toujours, la lutte contre les inégalités de genre est au cœur des actions de la confédération Oxfam. Dans toutes les activités que nous menons, qu'il s'agisse d'interventions d'urgence, de projets à long terme avec les populations locales ou de campagnes pour un changement durable, nous combattons les inégalités et les discriminations ancestrales qui plongent les femmes dans la pauvreté et les y maintiennent. Nous travaillons en étroite collaboration avec les organisations féministes afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes efficacement.



## **MARIAM DEMBÉLÉ,** jeune justicière du Sahel

Mariam est une jeune activiste malienne. Journaliste, poétesse et écrivaine, elle lutte pour les droits des femmes et se bat particulièrement contre le mariage précoce et les grossesses non-désirées pour que les jeunes femmes puissent continuer leurs études. Diplômée en droit, elle fonde alors la jeune association « Pour la Cause des Femmes » avec laquelle elle mène des actions de sensibilisation auprès des étudiants. « Je vais à la faculté sur la Colline à Bamako pour sensibiliser les jeunes sur différents sujets. J'essaie de faire passer le message. La femme est une personne à part entière, elle peut être au-devant de la scène. Les hommes voient les femmes comme des concurrentes, mais elles ont les mêmes droits que les garçons même si souvent elles l'ignorent. En plus, il y a le poids de la tradition qui les bloque. Je veux les convaincre qu'elles ont le droit de revendiquer leurs droits. »

« Je veux les convaincre qu'elles ont le droit de revendiquer leurs droits »



## **MARIE-BASILE MBARGA,** les femmes du « soin » en première ligne

Marie-Basile Mbarga, une auxiliaire de vie chez Logivita, elle a été l'un des visages de la campagne d'Oxfam « Nous avons le pouvoir citoyenne ». Déléguée du personnel, elle se bat au quotidien pour une reconnaissance de son métier, dévalorisé et pourtant considéré comme « essentiel » durant la pandémie. « Le travail d'auxiliaire de vie c'est de venir en aide aux personnes en difficultés en général. C'est un travail que j'aime depuis toute petite et que j'aimerais toujours. J'aime venir en aide aux gens et quand j'ai fini mon travail le soir, je me sens libre. Beaucoup de personnes ne connaissent pas bien ce travail d'auxiliaire de vie. On s'occupe des personnes âgées, des personnes en difficultés et ça c'est quelque chose de spécial ». Les femmes représentent  $\frac{3}{4}$  du secteur du soin. Comme la plupart des secteurs à prédominance féminine, les métiers du soin sont injustement rémunérés et reconnus. En moyenne en France, une auxiliaire de vie touche 800 euros par mois avec énormément de temps partiel subi. Quels sont ses combats ?

« Revaloriser nos salaires d'auxiliaires de vie et ceux des femmes en général »

« Revaloriser nos salaires d'auxiliaires de vie et ceux des femmes en général. C'est ce que je dis à tous les journalistes, revaloriser nos salaires ça nous ferait tellement plaisir. On m'a demandé aussi pourquoi ce ne sont que des femmes qui exercent le métier d'auxiliaire de vie. Mais c'est parce que nous sommes formatées pour ça. Les hommes pensent que s'occuper des enfants c'est la femme, faire le ménage c'est la femme ».



## **GRACE NGBALEO,** activiste féministe centrafricaine

Grace est une journaliste et activiste féministe qui se bat chaque jour pour l'émancipation des femmes centrafricaines. Lorsqu'en 2019, Oxfam a créé la « Maison de la société civil » à Bangui qui vise à aider les associations dans la réalisation de leurs missions sociales, elle s'y installe pour écrire ses articles. « La femme centrafricaine est mise à l'écart, et la femme centrafricaine est victime des conflits armés. » affirme Grace. « Est née en moi, le sens de m'engager pour pouvoir défendre les droits de mes paires centrafricaines. ». Cette militante féministe a également suivi une formation au plaidoyer de la part d'Oxfam ce qui lui a permis d'obtenir une victoire politique avec ses partenaires. En effet, leur collectif a réussi à obtenir que la « Commission vérité justice réconciliation » soit composé de 5 femmes et que l'une d'entre elle dirige la commission. « Quand on veut parler de la gouvernance, il faut que la femme aussi soit économiquement libre, elle soit économiquement autonome. » conclue Grace.

« Quand on veut parler de la gouvernance, il faut que la femme aussi soit économiquement libre, elle soit économiquement autonome. »



## **CLAIRE CONTRI,** bénévole d'Oxfam France et autrice du podcast « VoxFemmes »

Claire milite à nos côtés au sein du groupe local Oxfam de Paris et est notamment engagée pour l'égalité des genres. Depuis cette année, elle anime un podcast intitulé « Voxfemmes » qui donne la parole à des militant.es et des activistes engagé.es dans la lutte pour les droits des femmes. « J'ai trouvé l'idée de faire entendre la voix des femmes sur des questions sur les inégalités qui les touchent absolument géniale ! » explique cette bénévole. Sa volonté est de donner des clés de compréhension à ses auditeur.rices pour qu'ils et elles puissent participer au débat public et s'engager contre les injustices qui touchent les femmes. « J'ai trouvé primordial de parler plus en détail des inégalités de genre

« J'ai trouvé primordial de parler plus en détail des inégalités de genre et des souffrances que cela peut provoquer chez les femmes. »

et des souffrances que cela peut provoquer chez les femmes. » Cette forme d'engagement innovante est une contribution précieuse pour en finir avec les inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes, « Pour que les gens comprennent une situation, rien de très sorcier : il faut les informer, il faut leur expliquer, il faut détailler et surtout, il faut leur donner des exemples [...] Pour moi, c'est un pas de plus vers le progrès. »

---

« N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant »

Simone de Beauvoir, philosophe française.



---

# Références

- <sup>1</sup> <https://www.unwomen.org/sites/default/files/Headquarters/Attachments/Sections/Library/Publications/2020/Gender-equality-in-the-wake-of-COVID-19-en.pdf>
  - <sup>2</sup> <https://www.weforum.org/agenda/2022/03/6-surprising-facts-gender-pay-gap/>
  - <sup>3</sup> <https://www.unwomen.org/fr/news/in-focus/csw61/equal-pay>
  - <sup>4</sup> <https://www.oxfamfrance.org/communiqués-de-presse/grande-cause-petit-bilan/>
  - <sup>5</sup> <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2020/09/gender-equality-in-the-wake-of-covid-19>
  - <sup>6</sup> <https://interactive.unwomen.org/multimedia/infographic/changingworldofwork/fr/index.html>
- 7/8/9/10
- <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-02-12-2021.pdf>
  - <sup>11</sup> [https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm\\_bus\\_bus\\_\\_wmid\\_comp\\_compex/bar/year:2010-B2/geo:EU28,EU27\\_2020,IPA,EEA,BE,BG,CZ,DK,DE,EE,IE,EL,ES,FR,HR,IT,CY,LV,LT,LU,HU,MT,NL,AT,PL,PT,RO,SI,SK,FI,SE,IS,NO,UK,ME,MK,RS,TR,BA/EGROUP:COMP/sex:M,W/UNIT:PC/POSITION:EXEC/NACE:TOT](https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm_bus_bus__wmid_comp_compex/bar/year:2010-B2/geo:EU28,EU27_2020,IPA,EEA,BE,BG,CZ,DK,DE,EE,IE,EL,ES,FR,HR,IT,CY,LV,LT,LU,HU,MT,NL,AT,PL,PT,RO,SI,SK,FI,SE,IS,NO,UK,ME,MK,RS,TR,BA/EGROUP:COMP/sex:M,W/UNIT:PC/POSITION:EXEC/NACE:TOT)
  - <sup>12</sup> <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-02-12-2021.pdf>
  - <sup>13</sup> [https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm\\_bus\\_bus\\_\\_wmid\\_comp\\_compbm/bar/year:2022-B1/geo:EU28,EU27\\_2020,IPA,EEA,BE,BG,CZ,DK,DE,EE,IE,EL,ES,FR,HR,IT,CY,LV,LT,LU,HU,MT,NL,AT,PL,PT,RO,SI,SK,FI,SE,IS,NO,UK,ME,MK,RS,TR,BA/EGROUP:COMP/sex:M,W/UNIT:PC/POSITION:MEMB\\_BRD/NACE:TOT](https://eige.europa.eu/gender-statistics/dgs/indicator/wmidm_bus_bus__wmid_comp_compbm/bar/year:2022-B1/geo:EU28,EU27_2020,IPA,EEA,BE,BG,CZ,DK,DE,EE,IE,EL,ES,FR,HR,IT,CY,LV,LT,LU,HU,MT,NL,AT,PL,PT,RO,SI,SK,FI,SE,IS,NO,UK,ME,MK,RS,TR,BA/EGROUP:COMP/sex:M,W/UNIT:PC/POSITION:MEMB_BRD/NACE:TOT)
  - <sup>14</sup> [https://docs.gatesfoundation.org/documents/evidence\\_review\\_of\\_the\\_global\\_child-care\\_crisis\\_and\\_the\\_road\\_ahead\\_for\\_covid-19\\_recovery\\_and\\_resilience\\_english.pdf](https://docs.gatesfoundation.org/documents/evidence_review_of_the_global_child-care_crisis_and_the_road_ahead_for_covid-19_recovery_and_resilience_english.pdf)
  - <sup>15</sup> <https://www.insee.fr/fr/statistiques/6047797?sommaire=6047805>
  - <sup>16</sup> <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/gender-equality>
  - <sup>17</sup> [https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire\\_petite\\_enfance/Cnaf\\_Rapport%20nape\\_Accueil%20du%20jeune%20enfant2021.pdf](https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/observatoire_petite_enfance/Cnaf_Rapport%20nape_Accueil%20du%20jeune%20enfant2021.pdf)
- 18/19
- [https://francearchives.fr/fr/pages\\_histoire/38847](https://francearchives.fr/fr/pages_histoire/38847)
  - <sup>20</sup> <https://www.crechemploi.fr/wp-content/uploads/2020/07/2020-07-27-CP-nouveau-Gouvernement-et-petite-enfance.pdf>
  - <sup>21</sup> <https://www.who.int/publications/i/item/9789240026681>

- 
- <sup>22</sup> <https://www.unicef.fr/convention-droits-enfants/protection/mariage-force/>
- <sup>23</sup> <https://www.unfpa.org/fr/mutilations-g%C3%A9nitaux-f%C3%A9minines>
- <sup>24</sup> <https://www.oxfam.org/fr/agir/campagnes/les-violences-faites-aux-femmes-et-aux-filles-ca-suffit/en-finir-avec-les-violences-faites-aux-femmes-et-aux-filles>
- <sup>25</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/actualites/communiqués/violences-conjugales-enregistrees-par-services-de-securite-en-2020>
- <sup>26</sup> <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2021/12/Chiffres-cles-Egalite-femmes-hommes-02-12-2021.pdf>
- <sup>27</sup> <https://fondationdesfemmes.org/actualites/ou-est-largent-pour-lhebergement-des-femmes-victimes-de-violences/>
- <sup>28/29/30</sup> [https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/03/Rapport\\_egalite\\_femmes\\_hommes-Mars2022-VF.pdf](https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2022/03/Rapport_egalite_femmes_hommes-Mars2022-VF.pdf)
- <sup>31</sup> <https://data.ipu.org/fr/women-averages?month=1&year=2022>
- <sup>32</sup> <https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>
- <sup>33</sup> Conseil de sécurité des Nations Unies (2021). Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité (S/2021/827), par. 51.
- <sup>34</sup> <https://www.assemblee-nationale.fr/elections/femmes-deputees.asp>
- <sup>35</sup> <https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/publication-de-ledition-2021-des-chiffres-cles-vers-egalite-reelle-entre-les-femmes-et-les-hommes/>
- <sup>36</sup> Site du gouvernement a date de juin 2022 : <https://www.gouvernement.fr/composition-du-gouvernement> & <https://www.elysee.fr/la-presidence/cabinet-du-president-de-la-republique-et-services-de-l-elysee>
- <sup>37</sup> <https://www.etatcivil.pw/le-droit-de-vote-des-femmes-dans-le-monde/>
- <sup>38</sup> [https://www.liberation.fr/politique/une-parite-en-trompe-loeil-dans-le-gouvernement-borne-2-20220704\\_JURNXGHZEZDXJPD4B7A5ZN6CZM/?redirected=1&redirected=1](https://www.liberation.fr/politique/une-parite-en-trompe-loeil-dans-le-gouvernement-borne-2-20220704_JURNXGHZEZDXJPD4B7A5ZN6CZM/?redirected=1&redirected=1)
- <sup>39</sup> <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/maternal-mortality#:~:text=La%20mortalit%C3%A9%20maternelle%20est%20tr%C3%A8s,la%20grossesse%20ou%20l'accouchement>
- <sup>40</sup> <https://www.who.int/data/gho/publications/world-health-statistics>
- <sup>41</sup> <https://www.unfpa.org/fr/sowp-2021>
- <sup>42</sup> [https://www.who.int/fr/health-topics/abortion#tab=tab\\_1](https://www.who.int/fr/health-topics/abortion#tab=tab_1)

- 
- <sup>43</sup> <https://www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/sante-droits-sexuels-et-reproductifs/actualites/article/clandestinite-de-l-avortement-47>
- <sup>44</sup> <https://www.un.org/fr/millenniumgoals/maternal.shtml>
- <sup>45</sup> <https://www.who.int/data/gho/publications/world-health-statistics>
- <sup>46</sup> [https://francearchives.fr/fr/pages\\_histoire/38847](https://francearchives.fr/fr/pages_histoire/38847)
- <sup>47</sup> <https://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2018-022R.pdf>
- <sup>48</sup> INSEE, « Emploi, chômage, revenu du travail », 2020,  
<https://www.insee.fr/fr/statistiques/4501614?sommaire=4504425>
- <sup>49</sup> Ibid.
- <sup>50</sup> <https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/article/les-resultats-de-l-index-de-l-egalite-professionnelle-2022>
- <sup>51</sup> Observatoire des inégalités, « Les inégalités de salaires entre les femmes et les hommes : état des lieux », 2021,  
<https://www.inegalites.fr/Les-inegalites-de-salaires-entre-les-femmes-et-les-hommes-etat-des-lieux>
- <sup>52</sup> [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Gender\\_pay\\_gap\\_statistics#Gender\\_pay\\_gap\\_levels\\_vary\\_significantly\\_across\\_EU](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Gender_pay_gap_statistics#Gender_pay_gap_levels_vary_significantly_across_EU)
- <sup>53</sup> <https://fondationdesfemmes.org/actualites/communiquede-presse-3-ans-grenelle-annonce-a-preciser-moyens-a-renforcer/>
- <sup>54</sup> [https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/SYNTHESE\\_etude\\_commissariat\\_VFF\\_version\\_septembre.pdf](https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/sites/default/files/Documents/SYNTHESE_etude_commissariat_VFF_version_septembre.pdf)



**OXFAM**

France

**[WWW.OXFAMFRANCE.ORG](http://WWW.OXFAMFRANCE.ORG)**

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

